



**Certificat relatif au déroulement de la procédure
d'enregistrement des personnes habiles à voter**

Je, Simon Roy, directeur général et greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Sainte-Claire, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur les règlements numéros 2022-720 et 2022-721 est de 3556 ;

Que le nombre de demandes requises pour un scrutin référendaire soit tenu est de 297;

Que le nombre de signatures apposées est de 0.

Je déclare que les règlements numéros 2022-720 et 2022-721 sont réputés avoir été approuvés par les personnes habiles à voter.

Donné le 17 mai 2022 à Sainte-Claire



Simon Roy

Directeur général et greffier-trésorier adjoint